

LYCEE JOFFRE

150, allée de la citadelle – 34060 Montpellier cedex 02 -

☎ 04 67 14 84 72 ☒ 04 67 14 84 60

ce.0340038g@ac-montpellier.fr

site internet : www.lyceejoffre.net

**COMMENT ENTRER
DANS UNE CLASSE PREPARATOIRE
AUX GRANDES ECOLES**

**Procédure d'admission mise en place
par le ministère de l'Education Nationale**

Le dossier CPGE rentre dans le cadre du dossier unique post-bac.

Pour plus d'informations, consultez le site : admission-postbac.fr

Pour en savoir plus
Site du ministère
WWW.ADMISSION-POSTBAC.ORG

<p>à partir du 4 décembre 2008</p>	<p>Ouverture du site du Ministère – information</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ JE PRENDS CONNAISSANCE de la nouvelle procédure et du calendrier fixé. ➤ JE CONSULTE la liste des différents types de classes préparatoires et des établissements qui les accueillent ➤ JE M'INFORME sur chacune des formations et sur les établissements qui m'intéressent, en consultant leur site, en leur écrivant, en participant à leurs « journées portes ouvertes ».
---	--

1 ^{ère} étape	Inscription sur Internet
<p>du 20 janvier au 20 mars 2009</p>	<p>Saisie des vœux</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ JE SAISIS SUR LE SITE DU MINISTERE les renseignements me concernant et chacune de MES CANDIDATURES (une candidature = une voie de formation dans un établissement) ➤ JE PEUX SAISIR UN MAXIMUM DE 12 CANDIDATURES DONT 6 POUR UNE MEME VOIE. Ex : 6 vœux pour MPSI + 4 vœux pour PCSI + 2 vœux pour BCPST ➤ Je précise le mode d'hébergement que je choisis : externat , internat , interne/ externé , demi-pension <p>Important : une candidature peut se dédoubler en 2 vœux s'il y a choix de l'internat (ce qui peut conduire alors à 24 vœux possibles).</p>
<p>Du 20 janvier 2009 au 06 juin 2009</p>	<p>Classement des candidatures</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ JE SAISIS L'ORDRE DE MES VOEUX
<p>Jusqu'au 03 avril 2009</p>	<p>Constitutions des dossiers</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ J'IMPRIME MES DOSSIERS (une page recto A4 + notice explicative). UNE FICHE PAR CANDIDATURE ➤ JE PREPARE CHAQUE DOSSIER en joignant à chaque fiche imprimée les documents suivants : <ul style="list-style-type: none"> – Les photocopies de mes bulletins scolaires de 1^{ère} et des 2 premiers trimestres de Terminale. ➤ JE REMETS MES DOSSIERS ainsi constitués au secrétariat de mon lycée pour que mes professeurs et mon proviseur y portent leurs appréciations.
<p>3 avril 2009</p>	<p>Date limite d'envoi des dossiers aux établissements demandés Dossiers d'internat : envoi direct, par le candidat, aux établissements demandés. (voir en dernière page).</p>

<p>Du 06 au 11 mai 2009</p>	<p>Consultation sur le site de la bonne réception du dossier du candidat auprès de l'établissement d'accueil</p>
2 ^{ème} étape	Consultation de la proposition d'admission
<p>du mardi 9 Juin à 14h au vendredi 12 juin 2009 (72 heures)</p>	<p>1^{ère} Proposition d'admission</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ JE ME CONNECTE A NOUVEAU sur le site d'admission <p>JE PRENDS CONNAISSANCE DE LA PROPOSITION D'ADMISSION qui m'est faite (la mieux placée possible dans mes vœux) et, éventuellement, de la situation de mes vœux mieux classés dans ma hiérarchie.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tous mes vœux moins bien classés sont alors supprimés. ➤ JE PEUX ALORS RENDRE UNE DES 4 REPONSES SUIVANTES : <ol style="list-style-type: none"> 1 - oui définitif : j'accepte définitivement la proposition qui m'est faite (une classe dans un lycée) 2 - oui mais : j'accepte la proposition, mais ma candidature est maintenue pour mes vœux mieux placés dans ma liste de vœux 3 - non mais : je renonce à la proposition qui m'est faite, mais je maintiens ma candidature pour mes vœux mieux placés. 4 - démission : je renonce définitivement à toute candidature en Classe Préparatoire.

<p>Mardi 23 juin 2009 (72 heures)</p> <p>Mardi 14 juillet 2009 (72 heures)</p> <p>Admission jusqu'au mardi 14 ou 21 juillet 2009</p>	<p>Admissions suivantes :</p> <p>➤ SI JE N'AI PAS DE FORMULE D'ACCEPTATION DEFINITIVE lors de la 1^{ère} proposition, puis lors de la 2^{ème} ou de la 3^{ème}, je consulte à nouveau le site du Ministère pour voir si les affectations et les démissions des autres candidats me permettent d'accéder à un de mes vœux mieux placés sur ma liste. A chaque fois je peux donner une des 4 réponses possibles .</p> <p>➤ A LA DERNIERE PROPOSITION (30 juin), je n'ai plus que le choix entre les réponses 1 et 4.</p>
--	---

3 ^{ème} étape	Inscription administrative dans l'établissement d'accueil
Début juillet 2008	Dès que j'ai accepté mon admission dans un établissement, je vais sur le site WWW.LYCEEJOFFRE/CPGE . J'imprime mon dossier d'inscription et prends connaissance des modalités et du calendrier d'inscription au lycée Joffre.

Procédure d'admission complémentaire Du 25 juin au 30 septembre 2009	
<p>Cette procédure sert à créer une relation interactive entre les établissements qui ont encore des places restées vacantes et les candidats n'ayant pas eu de proposition d'admission dans une classe préparatoire aux grandes écoles.</p> <p>IMPORTANT : Le lycée Joffre n'est pas, à priori, un établissement concerné par la procédure complémentaire, il ne dispose plus de places vacantes à l'issue de la procédure initiale d'affectation.</p>	

La procédure nationale d'admission informatisée est destinée à accroître les chances d'admission du plus grand nombre possible de candidats, en fonction de la qualité de leur dossiers et de l'ordre de leur vœux.

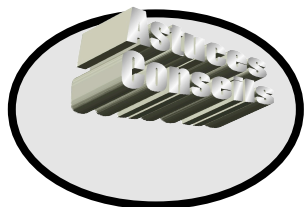
La procédure informatisée permet à chaque élève :

- **De déposer un maximum de 12 dossiers de candidature** dans toutes les formations de classes préparatoires, dont 6 au maximum dans la même filière.
- **De définir son ordre de préférence jusqu'au 06 juin 2009.**
- **D'avoir les meilleures chances d'être admis, selon la qualité de son dossier**, dans une classe et un établissement correspondant à **un de ses choix préférentiels.**

Attention ! Il ne peut être donné aucun avis *préalable*.

Tous les dossiers seront étudiés et classés par les commissions d'admissions en fonction de leur valeur, dans chacune des filières et dans chaque établissement demandé.

1 - CONSEILS donnés aux candidats pour classer leur vœux



Choisissez une stratégie très simple :

- Choisissez, dans l'ordre de vos préférences les classes et les lycées auxquels vous êtes candidat.
- Prenez précaution d'élargir au maximum vos vœux à des classes et à des établissements variés en utilisant, au besoin, l'ensemble des vœux possibles.
- Il est très recommandé de classer vos vœux de manière suivante :
 - Aux 1ers rangs : des lycées renommés dont vous « rêvez »
 - Puis des vœux dans des lycées un peu moins sélectifs en prenant la précaution de prévoir une liste assez large d'établissements dans **lesquels vous souhaiteriez être admis.**

Aucun élève ne pourra faire la rentrée s'il n'est pas à jour avec la cotisation sécurité sociale obligatoire pour les étudiants non boursiers et les étudiants majeurs de plus de 20 ans dans l'année scolaire .

2 – CONSEILS pour le dossier d'internat

- **DOSSIER D'INTERNAT** : j'imprime mon dossier d'internat et je le joins sous pli confidentiel **SEPARÉ** du dossier pédagogique. Les critères sociaux ne seront pris en compte que si votre candidature est susceptible d'être retenue, au vu, d'abord, des critères pédagogiques.
- **HEBERGEMENT** : au moment de l'établissement de vos vœux, vous pouvez demander l'internat impérativement ou bien pas d'internat ou bien internat « si possible ». Dans ce cas, au moment d'ordonner vos vœux, le classement doit faire l'objet d'une attention particulière. En effet, vous avez la possibilité de classer vos candidatures en fonction du mode d'hébergement (« internat » ou « sans internat »). Un candidat qui privilégie le mode d'hébergement (internat) devra classer par ordre de priorité des établissements avec le mode d'hébergement.

PAR EXEMPLE :

1 – Lycée Joffre	avec internat	4 – Lycée Joffre	sans internat
2 – Lycée X	avec internat	5 – Lycée X	sans internat
3 – Lycée Y	avec internat	6 – Lycée Y	sans internat

Par contre un candidat qui privilégie l'établissement par rapport au mode d'hébergement doit classer en priorité cet établissement avec toutes ses modalités d'hébergement.

PAR EXEMPLE :

1 – Lycée Joffre	avec internat	4 – Lycée X	sans internat
2 – Lycée Joffre	sans internat	5 – Lycée Y	avec internat
3 – Lycée X	avec internat	6 – Lycée Y	sans internat

Si vous souhaitez vraiment entrer au LYCEE JOFFRE, c'est le deuxième mode de classement que nous vous conseillons. En effet, si, bon an mal an, nous inscrivons 400 nouveaux élèves toutes sections confondues, seulement environ 100 places à l'internat peuvent être offertes à ces nouveaux élèves (toutes sections confondues). Toute demande d'hébergement doit être accompagnée, au moment de la constitution du dossier, d'une lettre de motivation et de pièces justificatives (avis d'imposition, attestation de bourse) permettant de rendre la demande prioritaire.

L'admission à l'internat du Lycée Joffre est subordonnée à l'engagement écrit du candidat d'observer le règlement de celui-ci et à la désignation obligatoire d'un correspondant crédible, résidant à Montpellier ou dans ses environs.

Le Proviseur,

J.C. NARCI